



## Projet d'accord

### Carrosseries (SCP 149.02) pour 2015 - 2016

#### 1. Pouvoir d'achat

- A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, augmentation de 0,5 % des salaires bruts minimums et effectifs sectoriels.
- Instauration d'1 jour de congé de carrière à partir de 58 pour les ouvriers qui n'ont pas encore droit à un jour de congé d'ancienneté (à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016).
- A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la cotisation de 1,9 % sur les rémunérations brutes des ouvriers pour le fonds de pension sectoriel est majorée de 0,3%, pour atteindre 2,2%.

#### 2. Fonds de sécurité d'existence

- Augmentation des indemnités complémentaires de chômage temporaire à € 11 par allocation de chômage et € 5,5 par demi-allocation de chômage.
- Pour le 30 novembre 2015, élaboration de mesures visant la promotion de l'emploi.

#### 3. RCC (l'ancienne prépension)

- Reconstitution de tous les régimes de RCC possibles.

#### 4. Emplois de fin de carrière

- Emploi de fin de carrière à partir de 55 ans après 35 ans (carrière longue) et emploi de fin de carrière à partir de 55 ans pour les métiers lourds.

#### 5. Et aussi...

- Ouverture maximale (24 mois) du droit mi-temps et temps plein au crédit-temps avec motif.